

États financiers consolidés

Le Château Inc.

26 janvier 2019

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

**Aux actionnaires de
Le Château Inc.**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Le Château Inc. (la « Société »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés au 26 janvier 2019 et au 27 janvier 2018, et les états du résultat et du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 26 janvier 2019 et au 27 janvier 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Georgia Tournas.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada
Le 27 mai 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A123806

Le Château Inc.Société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions***ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS**

Aux 26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[en milliers de dollars canadiens]

	2019	2018
	\$	\$
ACTIF [notes 6, 12 et 19]		
Actif courant		
Créances clients	1 031	957
Impôt remboursable	440	449
Stocks [note 7]	86 487	89 911
Charges payées d'avance	1 976	1 747
Total de l'actif courant	89 934	93 064
Dépôts	485	485
Immobilisations corporelles [note 8]	21 648	27 052
Immobilisations incorporelles [note 9]	1 831	2 434
	113 898	123 035
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif courant		
Dette bancaire	489	261
Tranche courante de la facilité de crédit [note 6]	19 093	6 322
Dettes fournisseurs et autres créditeurs [note 10]	20 437	17 342
Produits différés	2 402	2 842
Tranche courante de la dette à long terme [note 12]	—	—
Tranche courante de la provision pour contrats déficitaires [note 11]	240	576
Total du passif courant	42 661	27 343
Facilité de crédit [note 6]	29 901	32 221
Dette à long terme [note 12]	29 684	30 518
Provision pour contrats déficitaires [note 11]	—	924
Crédits différés au titre des contrats de location	6 490	7 111
Actions privilégiées de premier rang, série 1 [notes 13 et 19]	—	24 718
Total du passif	108 736	122 835
Capitaux propres		
Capital social [note 13]	73 573	47 967
Surplus d'apport	14 132	9 600
Déficit	(82 543)	(57 367)
Total des capitaux propres	5 162	200
	113 898	123 035

Engagements et garanties [notes 18 et 24]

Voir les notes des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil,

[Signé]

Jane Silverstone Segal, B.A., LLL
Administratrice

[Signé]

Emilia Di Raddo, CPA, CA
Administratrice

Le Château Inc.

**ÉTATS DU RÉSULTAT ET DU RÉSULTAT
GLOBAL CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 26 janvier 2019 et 27 janvier 2018
[en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action]

	2019	2018
	\$	\$
Chiffre d'affaires [note 20]	190 850	204 369
Coût des ventes et charges		
Coût des ventes [note 7]	68 096	72 737
Charges de vente [note 8]	108 608	118 694
Charges d'administration [notes 8 et 9]	28 573	29 915
	205 277	221 346
Résultat des activités d'exploitation	(14 427)	(16 977)
Frais financiers	6 613	5 460
Désactualisation des actions privilégiées de premier rang, série 1 [notes 13 et 19]	2 769	1 536
Résultat avant impôt sur le résultat	(23 809)	(23 973)
Recouvrement d'impôt sur le résultat [note 14]	—	—
Résultat net et résultat global	(23 809)	(23 973)
Résultat net par action [note 17]		
De base	(0,79)	(0,80)
Dilué	(0,79)	(0,80)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	29 963 762	29 963 762

Voir les notes des états financiers consolidés.

Le Château Inc.

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Exercices clos les 26 janvier 2019 et 27 janvier 2018
[en milliers de dollars canadiens]

	2019	2018
	\$	\$
CAPITAL SOCIAL		
Solde au début de l'exercice	47 967	47 967
Reclassement du passif au titre des actions privilégiées de premier rang, série 1 [note 13]	25 606	—
Solde à la fin de l'exercice	73 573	47 967
SURPLUS D'APPORT		
Solde au début de l'exercice	9 600	9 287
Ajustements de transition à l'application de nouvelles normes comptables [note 4]	4 502	—
Solde ajusté au début de l'exercice	14 102	9 287
Réévaluation de la juste valeur de la dette à long terme	—	99
Charge de rémunération fondée sur des actions	30	214
Solde à la fin de l'exercice	14 132	9 600
DÉFICIT		
Solde au début de l'exercice	(57 367)	(33 394)
Ajustements de transition à l'application de nouvelles normes comptables [note 4]	(1 367)	—
Solde ajusté au début de l'exercice	(58 734)	(33 394)
Résultat net	(23 809)	(23 973)
Solde à la fin de l'exercice	(82 543)	(57 367)
Total des capitaux propres	5 162	200

Voir les notes des états financiers consolidés.

Le Château Inc.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Exercices clos les 26 janvier 2019 et 27 janvier 2018
[en milliers de dollars canadiens]

	2019	2018
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	(23 809)	(23 973)
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation		
Amortissement [notes 8 et 9]	8 545	10 526
Sortie du bilan et dépréciation nette d'immobilisations corporelles et incorporelles [notes 8 et 9]	297	1 064
Amortissement des crédits différés au titre des contrats de location	(1 586)	(1 484)
Crédits différés au titre des contrats de location	965	403
Rémunération fondée sur des actions	30	214
Provision pour contrats déficitaires [note 11]	(1 260)	(710)
Frais financiers	6 613	5 460
Désactualisation des actions privilégiées de premier rang, série 1	2 769	1 536
Intérêts payés	(4 299)	(3 139)
Dépôts	—	136
	(11 735)	(9 967)
Variation nette des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation [note 21]	4 023	7 246
Impôt remboursé	240	250
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	(7 472)	(2 471)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) de la facilité de crédit	10 079	(15 324)
Coût de financement	—	(1 025)
Produit de la dette à long terme	—	19 500
Flux de trésorerie des activités de financement	10 079	3 151
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles [notes 8 et 9]	(2 835)	(1 807)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles [note 8]	—	600
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(2 835)	(1 207)
Diminution de la trésorerie / augmentation de la dette bancaire	(228)	(527)
Trésorerie (dette bancaire) au début de l'exercice	(261)	266
Dette bancaire à la fin de l'exercice	(489)	(261)

Voir les notes des états financiers consolidés.

Le Château Inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration a autorisé la publication, le 27 mai 2019, des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 26 janvier 2019 de Le Château Inc. [la « Société »]. La Société a été constituée au Canada où se trouve également son siège social, et ses actions sont cotées à la Bourse de croissance TSX. Le siège social est situé à Montréal, dans la province de Québec, au Canada. La principale activité de la Société est la vente au détail de vêtements, d'accessoires et de chaussures modernes destinés aux femmes et aux hommes soucieux de la mode.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière [« IFRS »]. Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, sauf dans le cas des méthodes comptables présentées à la note 3.

L'exercice de la Société prend fin le dernier samedi de janvier. Les exercices clos les 26 janvier 2019 et 27 janvier 2018 portent chacun sur une période de 52 semaines.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de sa filiale en propriété exclusive. Les états financiers de la filiale sont préparés pour la même période de présentation de l'information financière que la société mère et selon les mêmes méthodes comptables. La totalité des transactions, des soldes et des profits latents ou des pertes latentes intersociétés ont été éliminés. La Société ne détient aucune participation dans des entités ad hoc.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Écart de conversion

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société et de sa filiale. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux en vigueur à la date initiale des transactions. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens aux cours de change en vigueur aux dates de transaction. Les profits et les pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le résultat net.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits tirés de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens ou services a été transféré au client, et sont évalués selon le montant de contrepartie auquel la Société s'attend à avoir droit.

La Société accorde à des clients le droit de lui retourner certains biens. Les produits des activités ordinaires sont diminués du montant des retours attendus, et un actif et un passif au titre des remboursements futurs sont comptabilisés. L'actif au titre des remboursements futurs, soit le coût des marchandises dont la Société prévoit un retour est comptabilisée dans les stocks, et le passif au titre des remboursements futurs est inclus dans les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Les cartes-cadeaux ou les chèques-cadeaux [collectivement, les « cartes-cadeaux »] vendus sont comptabilisés dans les produits différés, et les produits sont comptabilisés au moment de l'échange ou conformément à la méthode comptable de la Société à l'égard des cartes-cadeaux jamais échangées. Les produits relatifs aux cartes-cadeaux jamais échangées représentent la valeur estimative des cartes-cadeaux qui ne devraient pas être échangées par les clients. La Société comptabilise le montant des cartes-cadeaux qui ne devraient jamais être échangées dans les produits des activités ordinaires proportionnellement au rythme auquel les clients exercent leurs droits.

Facilité de crédit

Les coûts de financement liés à l'obtention de la facilité de crédit ont été différés et portés en diminution des montants prélevés, et ils sont amortis sur la durée de la facilité.

Stocks

Les matières premières, les travaux en cours et les produits finis sont évalués au plus faible du coût moyen, déduction faite des remises consenties par les fournisseurs, ou de la valeur nette de réalisation. Les coûts comprennent tous ceux qui ont été directement engagés pour mettre les stocks en état d'être vendus. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des stocks dans le cours normal des activités, diminué des coûts de vente estimés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût comprend les dépenses directement imputables à l'acquisition de l'actif, notamment tout coût directement engagé afin de mettre l'actif dans l'état requis pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue. Tous les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils sont engagés.

L'amortissement est imputé au résultat comme suit :

Caisses enregistreuses aux points de vente et matériel informatique	5 ans, mode linéaire
Mobilier et agencement – autres	5 à 10 ans, mode linéaire
Automobiles	30 %, mode dégressif

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Les améliorations locatives sont amorties selon un mode linéaire sur la durée initiale des contrats de location, plus une période de renouvellement, ne pouvant dépasser dix ans.

Les profits et les pertes découlant de la sortie ou de la décomptabilisation d'actifs individuels, ou d'une partie de ces derniers, sont comptabilisés dans les résultats de la période où la sortie ou la décomptabilisation a été réalisée.

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les modes d'amortissement des actifs sont révisés chaque fin d'exercice, et ajustés de manière prospective, au besoin.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, qui comprennent les logiciels, sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, le cas échéant. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur une période de cinq ans.

Les profits et les pertes découlant de la sortie d'immobilisations incorporelles individuelles sont comptabilisés dans les résultats de la période où la sortie a été réalisée.

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les modes d'amortissement des actifs sont révisés chaque fin d'exercice, et ajustés de manière prospective, au besoin.

Dépréciation des actifs non financiers

Chaque date de clôture, la Société détermine s'il existe une indication que les actifs non financiers ont pu perdre de la valeur. En présence d'une telle indication, la dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie avec sa valeur recouvrable, soit le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation et leur valeur résiduelle, actualisés à leur valeur actuelle en appliquant un taux d'actualisation avant impôt qui correspond aux appréciations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, auquel cas la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

La Société a défini, d'après la gestion de ses activités, chaque local commercial au sein duquel elle exerce des activités comme une unité génératrice de trésorerie, bien que, dans certains cas, ces locaux soient regroupés à un niveau régional afin de former une unité génératrice de trésorerie. Les ventes en ligne sont affectées aux unités génératrices de trésorerie en fonction du pourcentage des ventes des unités génératrices de trésorerie dans la province où la livraison a lieu.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Chaque date de clôture, la Société détermine s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes précédentes est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué et s'il y a eu une modification dans les hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les pertes de valeur et les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées dans les résultats de l'exercice.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées à l'aide d'un taux courant avant impôt qui reflète, lorsque cela est approprié, les risques propres au passif. Lorsque l'actualisation est utilisée, une augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est comptabilisée en tant que frais financiers.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat. La provision est établie en fonction de la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût prévu de résiliation du contrat et le coût net prévu d'exécution du contrat. Avant de constituer une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur des actifs associés à ce contrat.

Rémunération fondée sur des actions

La juste valeur des attributions au titre de la rémunération fondée sur des actions accordée à des employés est évaluée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les données d'évaluation comprennent le cours des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'option, la volatilité attendue [fondée sur la volatilité historique moyenne pondérée ajustée en fonction des variations attendues selon les informations accessibles au public], la durée de vie moyenne pondérée attendue de l'option [fondée sur les résultats historiques et le comportement général du porteur de l'option], les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque [fondé sur les obligations d'État].

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Le montant de la charge de rémunération est comptabilisé au cours de la période d'acquisition des droits rattachés aux options sur actions à titre de charge comprise dans les charges d'administration, et un montant correspondant est ajouté au surplus d'apport dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé à titre de charge est ajusté pour tenir compte de la meilleure estimation de la Société à l'égard du nombre d'attributions dont les droits seront acquis. Aucune charge n'est comptabilisée pour des attributions dont les droits ne seront pas acquis, sauf dans le cas d'attributions pour lesquelles l'acquisition des droits est assujettie à une condition du marché. Les droits rattachés à ces attributions sont réputés acquis, que la condition du marché soit remplie ou non, pourvu que toutes les autres conditions liées à la réalisation ou au service soient respectées.

Toute contrepartie payée par les participants au régime au moment de l'exercice des options sur actions est portée au crédit du capital social.

Frais d'ouverture de magasins

Les frais d'ouverture de magasins sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net à moins qu'ils ne soient liés à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes précédentes sont évalués au montant que l'on s'attend à payer ou à recouvrer. Les taux d'imposition et les lois fiscales utilisés pour calculer le montant sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. La Société évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles les réglementations fiscales applicables prêtent à interprétation et établit des provisions, le cas échéant.

La Société utilise la méthode du report variable pour comptabiliser l'impôt différé, laquelle exige l'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé afin de tenir compte de toute différence temporaire découlant de la différence entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable présentée dans les états financiers consolidés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont, en fonction des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les différences temporaires pourront être imputées. Les actifs d'impôt différé sont revus chaque date de clôture, et leur valeur est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un avantage d'impôt sera réalisé.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Aide publique

L'aide publique, y compris les crédits d'impôt à l'investissement et les crédits d'impôt pour la réalisation d'une activité de design, est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'aide sera reçue. Lorsqu'elle se rapporte à un élément passé en charges, l'aide est comptabilisée comme une réduction de la charge connexe sur la période au cours de laquelle sont engagés les coûts visés par l'aide.

Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé au moyen du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat par action dilué est calculé en rajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires émises par suite de l'exercice présumé des options sur actions, si elles ont un effet dilutif. En ce qui a trait aux options sur actions, le nombre d'actions supplémentaires est calculé en supposant que le produit découlant de l'exercice des options sert à acheter des actions ordinaires au cours moyen de l'action pendant la période.

Actifs loués

Les contrats de location sont classés comme contrat de location simple ou contrat de location-financement selon la substance de la transaction au commencement du contrat de location. Le classement est réévalué si les conditions du contrat de location changent.

Les contrats de location en vertu desquels la Société n'assume pas une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. La Société exerce ses activités dans des locaux loués en vertu de contrats de location comportant des modalités diverses et des options de renouvellement, qui sont comptabilisés comme contrats de location simple. Les paiements dans le cadre d'un contrat de location simple sont comptabilisés dans le résultat net selon un mode linéaire sur la durée du contrat. Lorsqu'un contrat de location prévoit une augmentation prédéterminée du loyer minimum, la Société comptabilise la charge de location connexe sur une base linéaire et, par conséquent, présente l'écart entre les coûts de location comptabilisés et les montants à payer en vertu du contrat comme un crédit différé au titre des contrats de location. Les loyers conditionnels [calculés en fonction des ventes] sont comptabilisés dans les charges lorsqu'ils sont payés.

Les incitatifs à la location pour locataires sont comptabilisés à titre de crédits différés au titre des contrats de location et amortis comme une réduction des loyers selon un mode linéaire sur la durée initiale des contrats, plus une période de renouvellement, ne pouvant pas dépasser dix ans.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidé lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe les actifs financiers en fonction du modèle économique qu'elle utilise pour gérer les actifs financiers et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie.

La Société a effectué les classements suivants :

- La dette bancaire est classée « à la juste valeur par le biais du résultat net » et évaluée à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.
- Les créances clients sont classées « au coût amorti ». Elles sont évaluées initialement à la juste valeur et, par la suite, au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- La facilité de crédit, les dettes fournisseurs et autres créditeurs, la dette à long terme et les actions privilégiées classées comme passif financier sont classées « au coût amorti ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur et, par la suite, au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les actions privilégiées sont classées comme passif financier si elles sont rachetables au gré de l'actionnaire. Les dividendes connexes sont comptabilisés à titre de charge de désactualisation selon la comptabilité d'exercice.

La Société applique le modèle portant sur les pertes de crédit attendues à ses actifs financiers évalués au coût amorti. Le modèle de dépréciation nécessite la comptabilisation d'une perte de crédit fondée sur les variations des pertes de crédit attendues dans l'état du résultat consolidé chaque date de clôture, pour refléter la variation du risque de crédit. La Société applique la méthode simplifiée pour les dettes fournisseurs et calcule les pertes de crédit attendues en fonction des pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Nouvelles normes comptables mises en œuvre

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

L'IFRS 15 remplace les dispositions des normes IAS 11, *Contrats de construction*, et IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et d'autres interprétations connexes. Cette norme énonce les étapes à suivre pour comptabiliser les produits, et le moment auquel il convient de le faire, et exige la présentation d'informations plus pertinentes et complètes. La Société a adopté la norme pour l'exercice ouvert le 28 janvier 2018 et a appliqué les exigences de la norme de façon rétrospective, de sorte que l'effet cumulatif de l'application initiale a été comptabilisé dans le déficit d'ouverture au 28 janvier 2018 sans retraitement des périodes comparatives.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES [suite]

L'application de l'IFRS 15 a eu une incidence sur la répartition des produits différés liés aux cartes-cadeaux vendues. Auparavant, les cartes-cadeaux qui ne devraient pas être échangées étaient estimées en fonction des tendances historiques en matière d'échange. Conformément à l'IFRS 15, si la Société s'attend à avoir droit à un montant à l'égard des cartes-cadeaux jamais échangées, elle comptabilise le montant des cartes-cadeaux qui ne devraient jamais être échangées dans les produits des activités ordinaires proportionnellement au rythme auquel les clients exercent leurs droits.

L'adoption de l'IFRS 15 a entraîné une augmentation du passif au titre des produits différés et du déficit de 347 000 \$ au 28 janvier 2018 en ce qui a trait aux produits différés liés aux cartes-cadeaux vendues.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IFRS 9 remplace les dispositions de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Cette version définitive de l'IFRS 9 regroupe les phases relatives au classement et à l'évaluation, à la dépréciation et à la comptabilité de couverture du projet visant à remplacer l'IAS 39. En plus des nouvelles dispositions relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers, du nouveau modèle général de comptabilité de couverture et d'autres modifications publiées dans les versions précédentes de l'IFRS 9, la norme présente également de nouvelles dispositions relatives à la dépréciation fondées sur un modèle prospectif portant sur les pertes de crédit attendues. La Société a adopté la norme pour l'exercice ouvert le 28 janvier 2018 et a appliqué les exigences de la norme de façon rétrospective, de sorte que l'effet cumulatif de l'application initiale a été comptabilisé dans le déficit d'ouverture au 28 janvier 2018 sans retraitement des périodes comparatives.

L'application de l'IFRS 9 a eu une incidence sur la juste valeur de la dette à long terme et des actions privilégiées de premier rang à laquelle ces instruments financiers ont été initialement comptabilisés, ainsi que sur leurs charges d'intérêts et de désactualisation respectives. Auparavant, les modifications apportées aux modalités d'emprunt n'entraînaient pas la réévaluation de leur juste valeur pourvu que la variation de la juste valeur soit inférieure à 10 %. Conformément à l'IFRS 9, cette option n'est plus permise et une dette modifiée a été réévaluée.

L'adoption de l'IFRS 9 a entraîné le reclassement de la catégorie d'évaluation de certains instruments financiers. Les créances clients, auparavant classées comme des « prêts et créances » en vertu de l'IAS 39, sont désormais classées comme étant évaluées « au coût amorti » selon l'IFRS 9. La facilité de crédit, les dettes fournisseurs et autres créditeurs, la dette à long terme et les actions privilégiées, auparavant classés comme « autres passifs financiers » en vertu de l'IAS 39, sont désormais classés comme étant évalués « au coût amorti » selon l'IFRS 9. Les méthodes de classement de tous les autres actifs et passifs sont les mêmes que celles de l'IAS 39.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES [suite]

L'adoption de l'IFRS 9 a entraîné une augmentation de 4,5 millions de dollars du surplus d'apport et de 1,0 million de dollars du déficit au 28 janvier 2018. Ces augmentations ont été contrebalancées par une diminution de 1,9 million de dollars de la valeur comptable des actions privilégiées de premier rang, série 1, et de 1,6 million de dollars de la valeur comptable de la dette à long terme au 28 janvier 2018. Ces modifications ont trait aux variations de la réévaluation de la juste valeur et à l'amortissement ultérieur et aux charges de désactualisation.

Le tableau ci-après présente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 et de l'IFRS 15 sur les capitaux propres de la Société au 28 janvier 2018 :

	Capital social	Surplus d'apport	Déficit	Total
Solde au 27 janvier 2018	47 967 \$	9 600 \$	(57 367) \$	200 \$
Ajustements de transition à l'application de nouvelles normes comptables :				
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur la dette à long terme	-	2 479	(878)	1 601
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur les actions privilégiées de premier rang, série 1	-	2 023	(142)	1 881
Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 sur les produits différés	-	-	(347)	(347)
	-	4 502	(1 367)	3 135
Solde au 28 janvier 2018	47 967 \$	14 102 \$	(58 734) \$	3 335 \$

Normes publiées mais non encore en vigueur

IFRS 16, *Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et d'autres interprétations connexes. La norme introduit un modèle de comptabilisation unique par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats de location de plus de 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent est de faible valeur. Un preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation, qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et une obligation locative, qui représente son obligation de faire des paiements de loyers. Les bailleurs continuent de classer les contrats de location à titre de contrats de location-financement ou de contrats de location simple. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, dont la définition d'un contrat de location. L'IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et elle doit être appliquée de manière rétrospective. L'adoption anticipée est permise si l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, a été adoptée. La Société n'a pas adopté l'IFRS 16 de façon anticipée.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES [suite]

La Société a terminé la mise en œuvre des processus révisés, ainsi que l'enregistrement et la présentation de données afin de se conformer aux exigences de la norme. La Société a mis à niveau son logiciel de gestion des contrats de location et est à la phase d'essai et de validation. L'adoption de l'IFRS 16 aura une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société puisqu'elle comptabilisera de nouveaux actifs et passifs à l'égard des contrats de location simple pour les magasins de détail, les bureaux et le matériel. De plus, la nature et le calendrier des charges liées à ces contrats de location seront modifiés, car, en vertu de l'IFRS 16, les charges liées aux contrats de location simple comptabilisées sur une base linéaire sont remplacées par une dotation aux amortissements pour les actifs au titre du droit d'utilisation et une charge d'intérêts sur les obligations locatives.

La Société a choisi d'évaluer ses actifs au titre de droits d'utilisation comme si la nouvelle norme avait toujours été appliquée, mais en utilisant le taux d'emprunt marginal à la date de la première application. Cette méthode entraînera un écart entre les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives, les actifs ayant une valeur moindre, puisqu'ils sont amortis selon un mode linéaire. Par conséquent, la Société s'attend à ce que cette méthode ait une incidence significative sur le déficit d'ouverture à la date de transition.

La Société appliquera les exigences de la norme de façon rétrospective, de sorte que l'effet cumulatif de l'application initiale sera comptabilisé dans le déficit d'ouverture au 27 janvier 2019 sans retraitement des périodes comparatives. L'application rétrospective modifiée permet à la Société de se prévaloir de certaines mesures de simplification transitoires, notamment :

- Dépréciation des contrats déficitaires : la Société s'appuiera sur les évaluations antérieures de contrats de location déficitaires en vertu de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, immédiatement avant la date de première application, au lieu d'effectuer un test de dépréciation. La valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation sera ajustée en fonction de la valeur comptable antérieure de toute provision pour contrat de location déficitaire existante.
- Coûts directs initiaux : la Société exclura les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de la première application.
- Utilisation des connaissances acquises a posteriori : la Société utilisera des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation.
- Définition d'un contrat de location : la Société ne réévaluera pas si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de première application, et n'appliquera l'IFRS 16 qu'aux contrats qu'elle avait antérieurement identifiés comme des contrats de location selon l'IAS 17, *Contrats de location*.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

5. PRINCIPAUX JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

La préparation des états financiers consolidés exige, dans le cadre de l'application des méthodes comptables, que la direction porte des jugements, effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes des états financiers. Les estimations et les hypothèses sont régulièrement examinées à la lumière des résultats passés de la Société et d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements, les estimations et les hypothèses qui pourraient entraîner un rajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs sont présentés ci-après :

Hypothèse de la continuité de l'exploitation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction est tenue de relever tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des situations ou événements pertinents, considérés collectivement, indiquent que la Société sera incapable de respecter ses obligations à l'échéance au cours d'une période, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur douze mois à compter de la date de clôture. Lorsque la Société relève des situations ou événements susceptibles de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle évalue si les plans élaborés pour atténuer ces situations ou événements dissiperont tout doute important possible.

Comme il est décrit plus en détail aux notes 6 et 12, la Société a une facilité de crédit renouvelable adossée à des actifs de 70 millions de dollars ainsi qu'un emprunt à terme subordonné de trois ans de 15,0 millions de dollars d'un autre prêteur, les deux arrivant à échéance le 9 juin 2020. Au cours de l'exercice clos le 26 janvier 2019, la Société a subi une perte et généré des flux de trésorerie des activités d'exploitation négatifs. Le fonds de roulement s'établissait à 47,3 millions de dollars au 26 janvier 2019. La capacité de la Société à poursuivre son exploitation pour les douze prochains mois exige qu'elle fasse preuve de jugement et dépend des fonds disponibles aux termes de sa facilité de crédit, de sa capacité à améliorer son chiffre d'affaires et à générer des flux de trésorerie des activités d'exploitation positifs, ainsi que du soutien continu accordé par ses fournisseurs. Après avoir évalué les plans élaborés pour atténuer le risque lié à la continuité de l'exploitation, la direction a conclu qu'il n'existait pas d'incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation pour une période de douze mois à compter de la date de clôture.

Évaluation des stocks

La Société comptabilise une dévaluation pour refléter la meilleure estimation de la direction à l'égard de la valeur nette de réalisation de ses stocks, laquelle comporte des hypothèses et des estimations au titre des ventes futures d'unités, des prix de vente et des frais liés à l'élimination, le cas échéant, en fonction des résultats passés.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

5. PRINCIPAUX JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES [suite]

La direction revoit continuellement la valeur comptable de ses stocks afin de déterminer, en fonction de la conjoncture économique et de l'évaluation des tendances de ventes, si la dévaluation est adéquate.

Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs non financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Un test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie et leur valeur recouvrable respective en fonction de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est établie selon les meilleures estimations de la direction au sujet des flux de trésorerie futurs, qui comprennent des estimations des taux de croissance, attendus de l'utilisation au cours de la durée restante des contrats de location, et actualisée selon un coût moyen pondéré du capital avant impôt.

La direction doit exercer une part importante de jugement pour déterminer si les établissements commerciaux individuels au sein desquels elle exerce des activités sont des unités génératrices de trésorerie individuelles ou si ces unités devraient être regroupées à un niveau régional afin de former une unité génératrice de trésorerie. Les jugements importants appliqués par la direction pour établir si les magasins doivent être regroupés dans une région géographique donnée pour former une unité génératrice de trésorerie incluent la détermination du comportement prévu des clients. Il faut aussi établir si les clients sont susceptibles de magasiner indifféremment dans n'importe lequel de nos magasins dans une région donnée et si la direction considère les flux de trésorerie générés par les magasins du groupe comme interdépendants.

6. FACILITÉ DE CRÉDIT

La Société a une facilité de crédit renouvelable adossée à des actifs échéant le 9 juin 2020, d'une limite de 70,0 millions de dollars, sous réserve du montant disponible en fonction de la base d'emprunt, qui comprend la trésorerie, les soldes de cartes de crédit en transit et les stocks, comme il est stipulé dans la convention de crédit. La facilité de crédit renouvelable est garantie par l'ensemble des actifs de la Société. Les emprunts portent intérêt à un taux fondé sur le taux préférentiel du Canada, majoré de 1,75 %, ou au taux des acceptations bancaires, majoré de 3,0 %. La Société doit payer une commission d'attente de 0,35 % du solde inutilisé de la facilité de crédit renouvelable.

Au 26 janvier 2019, le taux d'intérêt effectif sur l'encours était de 5,4 % [4,8 % en 2018]. Au 26 janvier 2019, la Société avait prélevé 49,5 millions de dollars [39,4 millions de dollars en 2018] sur cette facilité de crédit et avait des lettres de crédit de soutien en cours d'un total de 650 000 \$ [1,5 million de dollars en 2018], réduisant la disponibilité des fonds de cette facilité. Une tranche du montant prélevé sur cette facilité de crédit est comptabilisée comme un passif courant en fonction du montant que la Société prévoit régler au cours des douze prochains mois compte tenu des modalités actuelles de la facilité de crédit.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

6. FACILITÉ DE CRÉDIT [suite]

Les coûts de financement liés à l'obtention de la facilité susmentionnée ont été différés et portés en diminution des montants prélevés, et ils sont amortis sur la durée de la facilité à titre de frais financiers dans l'état du résultat consolidé.

Aux termes de la facilité de crédit, la Société est assujettie à certaines clauses restrictives non financières, y compris des restrictions à l'égard i) de la déclaration et du versement de dividendes sur les actions de la Société, ii) du rachat des actions de la Société et iii) du paiement des intérêts ou de capital relatifs à des emprunts auprès de parties liées. Au 26 janvier 2019, la Société respectait toutes ces clauses.

7. STOCKS

	26 janvier 2019	27 janvier 2018
	\$	\$
Matières premières	1 762	2 076
Produits en cours	2 219	2 461
Produits finis	77 213	79 264
Produits finis en transit	5 293	6 110
	86 487	89 911

Le coût des stocks passé en charges et inclus dans le coût des ventes pour l'exercice clos le 26 janvier 2019 s'est établi à 63,2 millions de dollars [68,7 millions de dollars en 2018], y compris les dévaluations comptabilisées de 1,7 million de dollars [764 000 \$ en 2018], puisque la valeur nette de réalisation était inférieure au coût.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives \$	Caisses enregistreuses aux points de vente et matériel informatique \$	Mobilier et agencement – autres \$	Automobiles \$	Total \$
Coût					
Solde au 28 janvier 2017	56 565	1 120	47 761	180	105 626
Acquisitions	789	176	342	-	1 307
Sorties	(9 875)	(117)	(10 309)	-	(20 301)
Solde au 27 janvier 2018	47 479	1 179	37 794	180	86 632
Acquisitions	1 631	164	753	-	2 548
Sorties	(7 202)	(340)	(7 975)	-	(15 517)
Solde au 26 janvier 2019	41 908	1 003	30 572	180	73 663
Amortissement et pertes de valeur cumulés					
Solde au 28 janvier 2017	37 269	540	30 690	158	68 657
Amortissement	5 028	236	4 287	9	9 560
Perte de valeur	381	-	424	-	805
Sorties	(9 402)	(122)	(9 918)	-	(19 442)
Solde au 27 janvier 2018	33 276	654	25 483	167	59 580
Amortissement	4 081	222	3 342	10	7 655
Sorties	(7 076)	(339)	(7 805)	-	(15 220)
Solde au 26 janvier 2019	30 281	537	21 020	177	52 015
Valeur comptable nette					
Solde au 27 janvier 2018	14 203	525	12 311	13	27 052
Solde au 26 janvier 2019	11 627	466	9 552	3	21 648

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES [suite]

Des immobilisations corporelles d'une valeur comptable nette de 297 000 \$ [259 000 \$ en 2018] ont été sorties du bilan au cours de l'exercice. Le coût de ces immobilisations corporelles s'établissait à 15,5 millions de dollars [19,2 millions de dollars en 2018] et l'amortissement cumulé, à 15,2 millions de dollars [18,9 millions de dollars en 2018]. Ces immobilisations corporelles étaient principalement liées aux améliorations locatives et au mobilier et aux agencements qui ne sont plus utilisés en raison de la rénovation et de la fermeture de magasins. Un bien d'une valeur comptable nette de 600 000 \$ a été vendu au cours de l'exercice clos le 27 janvier 2018 pour une contrepartie totalisant 600 000 \$. Le coût de ce bien s'établissait à 1,1 million de dollars et l'amortissement cumulé, à 500 000 \$.

L'amortissement pour l'exercice est comptabilisé comme suit à l'état du résultat consolidé :

	26 janvier 2019	27 janvier 2018
	\$	\$
Charges de vente	6 365	7 935
Charges d'administration	1 290	1 625
	7 655	9 560

Au cours de l'exercice clos le 27 janvier 2018, une évaluation des signes de dépréciation a été effectuée, ce qui a amené la Société à revoir la valeur recouvrable des immobilisations corporelles pour certaines unités génératrices de trésorerie présentant un signe de dépréciation.

Aucune perte de valeur des immobilisations corporelles n'a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 26 janvier 2019 [805 000 \$ en 2018].

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Solde au 28 janvier 2017	9 423	6 523	2 900
Acquisitions	500	—	500
Amortissement	—	966	(966)
Sorties	(5 386)	(5 386)	—
Solde au 27 janvier 2018	4 537	2 103	2 434
Acquisitions	287	—	287
Amortissement	—	890	(890)
Sorties	(431)	(431)	—
Solde au 26 janvier 2019	4 393	2 562	1 831

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES [suite]

L'amortissement pour l'exercice est comptabilisé dans les charges d'administration à l'état du résultat consolidé.

10. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	26 janvier 2019	27 janvier 2018
	\$	\$
Dettes fournisseurs	9 585	7 477
Créditeurs autres que des dettes fournisseurs	801	689
Intérêts à payer à des parties liées <i>[note 19]</i>	3 791	2 626
Charges à payer liées aux avantages du personnel	6 260	6 550
	20 437	17 342

11. PROVISION POUR CONTRATS DÉFICITAIRES

	\$
Solde au 27 janvier 2018	1 500
Établie au cours de l'exercice	65
Reprise au cours de l'exercice	(750)
Amortissement	(575)
Solde au 26 janvier 2019	240
Moins : tranche courante	(240)
	—

Contrats déficitaires

Des provisions pour contrats déficitaires ont été comptabilisées à l'égard des contrats de location de magasins pour lesquels les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat. La provision a été établie en fonction de la valeur actuelle du montant le moins élevé entre le coût prévu de la résiliation du contrat et le coût net prévu d'exécution du contrat, actualisé au taux d'intérêt sans risque.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

12. DETTE À LONG TERME

	26 janvier 2019	27 janvier 2018
	\$	\$
Emprunt à terme subordonné échéant le 9 juin 2020	15 000	15 000
Emprunt garanti contracté auprès d'une partie liée échéant le 30 septembre 2020 [note 19]	14 684	15 518
	29 684	30 518
Moins : tranche courante	—	—
	29 684	30 518

L'emprunt à terme subordonné est garanti par l'ensemble des actifs de la Société et est subordonné aux montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable de 70,0 millions de dollars, tant sur le plan du rang que sur celui du remboursement [note 6]. L'emprunt à terme subordonné porte intérêt à un taux variable fondé sur le taux des acceptations bancaires, majoré de 9,0 %, et est remboursable à l'échéance, soit le 9 juin 2020. Au 26 janvier 2019, le taux d'intérêt effectif sur l'encours était de 11,3 % [10,6 % en 2018].

Aux termes de la convention d'emprunt à terme subordonné, la Société est assujettie à certaines clauses restrictives non financières, y compris des restrictions à l'égard : i) de la déclaration et du versement de dividendes sur les actions de la Société, ii) du rachat des actions de la Société et iii) du paiement des intérêts ou de capital relatifs à des emprunts auprès de parties liées. Au 26 janvier 2019, la Société respectait toutes ces clauses.

Les remboursements en capital sont exigibles comme suit :

	Emprunts à payer
	\$
À moins d'un an	—
Après un an, mais pas plus de cinq ans	29 684
	29 684

13. CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier, deuxième et troisième rangs, sans droit de vote, pouvant être émises en série, sans valeur nominale

Un nombre illimité d'actions de catégorie A avec droit de vote subalterne, sans valeur nominale

Un nombre illimité d'actions de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

13. CAPITAL SOCIAL [suite]

Caractéristiques principales

- a] En ce qui a trait au versement de dividendes et au rendement du capital, les actions occupent les rangs suivants :
- Privilégiées de premier rang
 - Privilégiées de deuxième rang
 - Privilégiées de troisième rang
 - Catégorie A avec droit de vote subalterne et catégorie B avec droit de vote
- b] Le porteur des actions privilégiées de premier rang, série 1, a le droit de recevoir des dividendes privilégiés trimestriels cumulatifs à un taux de 2,5 % par trimestre si le conseil d'administration en déclare. Les actions privilégiées de premier rang, série 1, ne confèrent pas de droit de vote et sont rachetables, en tout ou en partie, au gré de la Société, au prix de 100 \$ l'action, plus les dividendes accumulés et impayés.
- c] Sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées, les porteurs d'actions de catégorie A avec droit de vote subalterne ont droit à un dividende privilégié non cumulatif de 0,0125 \$ par action, après quoi les porteurs d'actions de catégorie B avec droit de vote ont droit à un dividende non cumulatif de 0,0125 \$ par action; tout dividende additionnel déclaré au cours d'un exercice doit être déclaré et versé en montants égaux par action sur toutes les actions de catégorie A avec droit de vote subalterne et de catégorie B avec droit de vote alors en circulation, sans privilège ni distinction.
- d] Sous réserve de ce qui précède, les actions de catégorie A avec droit de vote subalterne et les actions de catégorie B avec droit de vote ont égalité de rang, action pour action, quant au résultat.
- e] Les actions de catégorie A avec droit de vote subalterne confèrent un vote par action, et les actions de catégorie B avec droit de vote, dix votes par action.
- f] Les statuts de la Société stipulent que si une offre acceptée ou conclue visant plus de 20 % des actions de catégorie B avec droit de vote ou si une offre acceptée ou conclue par plus de 14 porteurs de ces actions est faite à un prix excédant 115 % de leur valeur de marché [telle qu'elle est définie dans les statuts de la Société], chaque action de catégorie A avec droit de vote subalterne sera, au gré du porteur, convertie en une action de catégorie B avec droit de vote aux fins de l'acceptation de cette offre, à moins qu'au même moment une offre ne soit faite à tous les porteurs d'actions de catégorie A avec droit de vote subalterne visant un pourcentage de ces actions au moins égal au pourcentage des actions de catégorie B avec droit de vote visées par l'offre, et, par ailleurs, selon des modalités au moins aussi favorables. En outre, chaque action de catégorie A avec droit de vote subalterne sera convertie en une action de catégorie B avec droit de vote si, en tout temps, le principal actionnaire de la Société ou toute société qu'il contrôle, directement ou indirectement, cesse d'être propriétaire véritable, directement ou indirectement, avec plein pouvoir d'exercer en toutes circonstances les droits de vote rattachés à ces actions, des actions de la Société comportant plus de 50 % des droits de vote rattachés à toutes les actions en circulation de la Société.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

13. CAPITAL SOCIAL [suite]

Actions émises et en circulation

	26 janvier 2019		27 janvier 2018	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Actions de catégorie B avec droit de vote	29 963 762	47 967	29 963 762	47 967
Actions privilégiées de premier rang, série 1				
Solde au début de l'exercice	250 000	—	—	—
Reclassement des passifs à long terme par suite de la modification du contrat relatif aux actions	—	25 606	—	—
Solde à la fin de l'exercice	250 000	25 606	250 000	—
Solde à la fin de l'exercice	30 213 762	73 573	30 213 762	47 967

Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Le 9 juin 2017, une tranche d'environ 25,0 millions de dollars de l'encours du capital des emprunts de 41,2 millions de dollars contractés auprès d'une société qui est directement contrôlée par l'un des administrateurs de la Société a été échangée contre 250 000 nouvelles actions privilégiées de premier rang, série 1, de Le Château d'un montant en capital déclaré équivalent. L'échéance du capital résiduel de l'emprunt de 16,2 millions de dollars a été prorogée jusqu'au 30 septembre 2020. L'emprunt est garanti par l'ensemble des actifs de la Société et est subordonné aux montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable de 70,0 millions de dollars et l'emprunt à terme subordonné de 15,0 millions de dollars, tant sur le plan du rang que sur celui du remboursement.

Jusqu'au 25 janvier 2019, le porteur des actions privilégiées de premier rang, série 1, avait l'option, après la date du cinquième anniversaire de leur émission, d'exiger le rachat par la Société des actions au prix de 100 \$ l'action, plus les dividendes accumulés et impayés. Les conventions de crédit renouvelable et d'emprunt à terme comportent des restrictions à l'égard de la déclaration et du versement de dividendes sur les actions de la Société ainsi que du rachat des actions de la Société sur la durée de ces facilités.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

13. CAPITAL SOCIAL [suite]

Le 25 janvier 2019, le porteur des actions privilégiées de premier rang, série 1, a renoncé à son droit de rachat décrit précédemment. Les actions privilégiées, qui étaient classées comme passif financier dans les états de la situation financière consolidés en raison du droit du porteur d'en exiger le rachat, ont été reclassées dans le capital social après la modification. Les actions ont été reclassées à leur valeur comptable au 25 janvier 2019 et aucune désactualisation n'a été comptabilisée après cette date [note 19].

Le 13 juillet 2017, la Société a annoncé que l'inscription de ses actions de catégorie B avec droit de vote à la Bourse de croissance TSX [la « TSX-V »] avait été acceptée dans le cadre des procédures d'inscription simplifiées de la TSX-V. La Société a transféré l'inscription de ses actions de la Bourse de Toronto [la « TSX »] vers la TSX-V à la suite d'une demande de radiation volontaire de ses actions à la TSX. Les actions ont été radiées de la TSX à compter de la clôture du marché le 27 juillet 2017 et elles ont commencé à se négocier à la TSX-V à l'ouverture du marché le 28 juillet 2017. Les actions continuent d'être négociées sous le symbole boursier « CTU ».

Régime d'options sur actions

En vertu des dispositions du régime d'options sur actions [le « régime »], mises à jour le 7 juin 2017, la Société peut attribuer des options à des employés clés, administrateurs et consultants visant l'achat d'actions de catégorie B avec droit de vote. Le nombre maximal d'actions de catégorie B avec droit de vote pouvant être émises de temps à autre en vertu du régime correspond à 10 % du nombre total d'actions de catégorie B avec droit de vote émises et en circulation de temps à autre. Le prix de l'option ne peut être inférieur au cours de clôture des actions de catégorie B avec droit de vote à la TSX-V le dernier jour ouvrable avant la date à laquelle l'option est attribuée. Les options sur actions peuvent être exercées progressivement par le porteur sur une période de cinq ans à compter de la date d'attribution. Dans certains cas, la période d'acquisition des droits peut être écourtée. Il n'y a aucune possibilité de règlement en trésorerie pour les employés.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de la situation du régime de la Société au 26 janvier 2019 et au 27 janvier 2018 ainsi que des variations pendant les exercices clos aux dates indiquées :

	26 janvier 2019		27 janvier 2018	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En cours au début de l'exercice	1 927 000	2,07	3 576 500	2,13
Échues	(802 000)	4,59	(1 613 000)	2,21
Frappées d'extinction	(47 500)	0,23	(36 500)	1,70
En cours à la fin de l'exercice	1 077 500	0,27	1 927 000	2,07
Options exerçables à la fin de l'exercice	1 042 500	0,27	1 360 500	2,82

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

13. CAPITAL SOCIAL [suite]

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options sur actions en cours au 26 janvier 2019 :

Fourchette de prix d'exercice \$	Nombre en cours au 26 janvier 2019	Durée de vie restante moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options exerçables au 26 janvier 2019	Prix d'exercice moyen pondéré \$
0,23 – 0,31	1 042 500	2,6 ans	0,24	1 012 500	0,23
1,06	25 000	0,6 an	1,06	20 000	1,06
1,91	10 000	0,5 an	1,91	10 000	1,91
	1 077 500	2,5 ans	0,27	1 042 500	0,27

14. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Au 26 janvier 2019, la filiale canadienne de la Société avait des pertes fiscales accumulées de 139,0 millions de dollars venant à échéance de 2035 à 2039, et la filiale américaine de la Société avait des pertes fiscales accumulées de 16,0 millions de dollars [12,0 millions de dollars américains] venant à échéance de 2021 à 2036. Les avantages fiscaux relatifs aux pertes des filiales canadiennes et américaines n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente le rapprochement du taux d'imposition prévu par la loi et du taux d'imposition effectif :

	26 janvier 2019 %	27 janvier 2018 %
Taux d'imposition prévu par la loi	26,8	26,8
Diminution du taux d'imposition découlant de ce qui suit :		
Avantage non comptabilisé sur les pertes fiscales et autres différences temporaires	(21,7)	(25,0)
Éléments non déductibles et écart de conversion	(5,1)	(1,8)
Taux d'imposition effectif	—	—

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

14. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT [suite]

Les incidences fiscales des différences temporaires qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôt différé sont les suivantes :

	États de la situation financière consolidés		États du résultat consolidés	
	26 janvier 2019	27 janvier 2018	26 janvier 2019	27 janvier 2018
	\$	\$	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôt différé				
Pertes fiscales – Canada	36 978	31 565	(5 413)	(5 516)
Pertes fiscales – États-Unis	3 726	3 804	78	2 807
Crédits différés au titre des contrats de location	1 730	1 896	166	291
Provision pour contrats déficitaires	64	400	336	190
Autres	78	89	11	12
Immobilisations corporelles et incorporelles	(339)	(671)	(332)	(752)
	<u>42 237</u>	<u>37 083</u>	<u>(5 154)</u>	<u>(2 968)</u>
Actifs d'impôt différé non comptabilisés sur les pertes fiscales et autres différences temporaires – Canada	(38 511)	(33 279)	5 232	5 775
Actifs d'impôt différé non comptabilisés sur les pertes fiscales – États-Unis	(3 726)	(3 804)	(78)	(2 807)
Actifs d'impôt différé	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
Recouvrement d'impôt différé			<u>—</u>	<u>—</u>

15. CHARGES AU TITRE DES AVANTAGES DU PERSONNEL

	26 janvier 2019	27 janvier 2018
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	56 517	59 719
Rémunération fondée sur des actions	30	214
	<u>56 547</u>	<u>59 933</u>

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

16. AIDE PUBLIQUE

De l'aide publique, consistant principalement en des crédits d'impôt de 277 000 \$ [273 000 \$ en 2018], a été comptabilisée relativement à certains salaires et certaines charges admissibles, et est incluse dans les charges d'administration ou dans le coût des ventes. Il n'existe pas de conditions non exécutées ni d'éventualités rattachées à l'aide reçue.

17. RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau qui suit présente un rapprochement des numérateurs et des dénominateurs utilisés dans le calcul de la perte de base par action et de la perte diluée par action :

	26 janvier 2019 \$	27 janvier 2018 \$
Perte nette (numérateur)	(23 809)	(23 973)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (dénominateur) – perte de base et diluée	29 964	29 964

Comme la Société a affiché une perte nette pour les exercices clos le 26 janvier 2019 et le 27 janvier 2018, le nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calculer la perte de base et diluée par action est le même, puisque les options sur actions entraîneraient une réduction de la perte par action et, par conséquent, auraient un effet antidilutif.

18. ENGAGEMENTS

Les locaux commerciaux qui hébergent les établissements de détail, le siège social et les entrepôts de la Société sont loués auprès de tiers. Ces contrats de location n'ont pas pour effet de transférer les risques et les avantages inhérents à la propriété, et sont donc classés comme des contrats de location simple.

Ces contrats de location comportent des modalités diverses et des droits de renouvellement. Souvent, les montants à payer au locateur comprennent des loyers fixes ainsi qu'un pourcentage des ventes réalisées par la Société dans les locaux loués. Ces paiements de loyers conditionnels pourraient être assujettis à des montants minimums garantis ou à certaines règles de calcul.

Un grand nombre de contrats de location comprennent des loyers indexés qui augmentent les sorties de trésorerie pendant la durée du contrat. Des périodes de location gratuite sont également parfois établies. La charge est comptabilisée selon un mode linéaire.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

18. ENGAGEMENTS [suite]

Les paiements minimums en vertu de contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

	26 janvier 2019
	\$
À moins d'un an	30 730
Après un an, mais pas plus de cinq ans	69 352
Plus de cinq ans	26 804
	<u>126 886</u>

Au cours de l'exercice clos le 26 janvier 2019, un montant de 31,8 millions de dollars a été passé en charges au titre des contrats de location simple [33,6 millions de dollars en 2018]. Les loyers conditionnels comptabilisés comme une charge pour l'exercice se sont élevés à 1,8 million de dollars [1,9 million de dollars en 2018]. Un montant de 37 000 \$ a été comptabilisé au titre des contrats de sous-location [35 000 \$ en 2018].

19. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Le Château Inc. et de sa filiale américaine en propriété exclusive, Château Stores Inc., constituée en vertu des lois de l'État du Delaware.

Rémunération et principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société comprennent la chef de la direction, la présidente et les vice-présidents, de même que les administrateurs non dirigeants. Le tableau qui suit présente la rémunération globale des principaux dirigeants :

	26 janvier 2019	27 janvier 2018
	\$	\$
Salaires et avantages à court terme	4 099	4 112
Rémunération fondée sur des actions	23	160
	<u>4 122</u>	<u>4 272</u>

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

19. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES [suite]

Certaines sociétés qui sont contrôlées directement ou indirectement par un administrateur sous-louent des locaux auprès de la Société. Le total des montants reçus en vertu de la sous-location au cours de l'exercice s'est élevé à 37 000 \$ [35 000 \$ en 2018]. Ces montants sont comptabilisés dans l'état du résultat net consolidé en déduction des charges d'administration. Au 26 janvier 2019, le montant à recevoir des parties liées s'élevait à 67 000 \$ [24 000 \$ en 2018].

Dettes à long terme et actions privilégiées de premier rang, série 1

Le 15 février 2017 et le 8 mars 2017, la Société a conclu des conventions d'emprunt de respectivement 2,0 millions de dollars et 2,5 millions de dollars avec une société qui est directement contrôlée par l'un de ses administrateurs. Ce financement est sous forme d'emprunts garantis qui portent intérêt à taux variable, payable mensuellement, égal au taux le moins élevé des deux taux suivants : i) le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada multiplié par deux et ii) 7,5 %. Ces emprunts, qui étaient remboursables à l'échéance, soit le 14 juillet 2017, ont été échangés contre des actions privilégiées de premier rang, série 1, le 9 juin 2017, comme il est mentionné ci-après.

Le 9 juin 2017, une tranche d'environ 25,0 millions de dollars de l'encours du capital des emprunts de 41,2 millions de dollars contractés auprès d'une société qui est directement contrôlée par l'un des administrateurs de la Société a été échangée contre 250 000 nouvelles actions privilégiées de premier rang, série 1, de Le Château d'un montant en capital déclaré équivalent. L'échéance du capital résiduel de l'emprunt de 16,2 millions de dollars a été prorogée jusqu'au 30 septembre 2020. L'emprunt est garanti par l'ensemble des actifs de la Société et est subordonné aux montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable de 70,0 millions de dollars et l'emprunt à terme subordonné de 15,0 millions de dollars, tant sur le plan du rang que sur celui du remboursement. Le porteur des actions privilégiées de premier rang, série 1, a le droit de recevoir des dividendes privilégiés trimestriels cumulatifs à un taux de 2,5 % par trimestre si le conseil d'administration en déclare. Les actions privilégiées de premier rang, série 1, ne confèrent pas de droit de vote et sont rachetables, en tout ou en partie, au gré de la Société, au prix de 100 \$ l'action, plus les dividendes accumulés et impayés. Jusqu'au 25 janvier 2019, le porteur des actions privilégiées de premier rang, série 1, avait l'option, après la date du cinquième anniversaire de leur émission, d'exiger le rachat par la Société des actions au prix de 100 \$ l'action, plus les dividendes accumulés et impayés.

Le 25 janvier 2019, le porteur des actions privilégiées de premier rang, série 1, a renoncé à son droit de rachat décrit précédemment. Les actions privilégiées, qui étaient classées comme passif financier dans les états de la situation financière consolidés, en raison du droit du porteur d'exiger le rachat, ont été reclassées dans le capital social après la modification. Les actions ont été reclassées à leur valeur comptable au 25 janvier 2019 et aucune désactualisation n'a été comptabilisée après cette date.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

19. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES [suite]

Pour l'exercice clos le 26 janvier 2019, la Société a comptabilisé des charges d'intérêts de 1,9 million de dollars [2,0 millions de dollars en 2018] et des charges au titre de la désactualisation de 2,8 millions de dollars [1,5 million de dollars en 2018] à l'égard des actions privilégiées de premier rang, série 1. Au 26 janvier 2019, le taux d'intérêt effectif sur l'encours était de 7,5 % [6,9 % en 2018].

Au 26 janvier 2019, le montant à payer à des parties liées au titre des intérêts sur emprunt s'élevait à 3,8 millions de dollars [2,6 millions de dollars en 2018]. Les conventions de crédit renouvelable et l'emprunt à terme subordonné comprennent des restrictions à l'égard du paiement du capital et des intérêts relatifs à des emprunts auprès de parties liées.

Aucune garantie n'a été donnée ou reçue à l'égard de ces transactions.

20. INFORMATION SECTORIELLE

La Société exerce ses activités dans un seul secteur, soit la vente au détail de vêtements, d'accessoires et de chaussures destinés aux femmes et aux hommes soucieux de la mode. Les actifs de la Société sont situés au Canada.

Le tableau suivant présente les ventes de la Société par division :

	26 janvier 2019	27 janvier 2018
	\$	\$
Vêtements pour femmes	109 758	118 849
Vêtements pour hommes	31 862	32 901
Chaussures	29 645	30 972
Accessoires	19 585	21 647
	190 850	204 369

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

21. VARIATIONS NETTES DES ÉLÉMENTS SANS EFFET DE TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement sont composés des variations liées aux activités d'exploitation des comptes suivants :

	26 janvier 2019 \$	27 janvier 2018 \$
Créances clients	(74)	35
Impôt remboursable	(231)	(240)
Stocks	3 424	11 217
Charges payées d'avance	(229)	(143)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1 920	(3 443)
Produits différés	(787)	(180)
Variations nettes des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement liées aux activités d'exploitation	4 023	7 246

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti de façon continue. Les informations présentées à la rubrique « Instruments financiers » de la note 3 décrivent comment les catégories d'instruments financiers sont évaluées et comment les produits et les charges, y compris les gains et pertes de réévaluation à la juste valeur, sont comptabilisés. Le classement de certains instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	26 janvier 2019		27 janvier 2018	
	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Passifs financiers				
Facilité de crédit	49 480	49 480	39 400	39 400
Dette à long terme	29 684	30 197	30 518	29 472
Actions privilégiées de premier rang, série 1	—	—	24 718	22 620
	79 164	79 677	94 636	91 492

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire]

22. INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

Juste valeur

La Société a établi la juste valeur estimative de ses instruments financiers selon des méthodes d'évaluation appropriées; toutefois, elle doit faire preuve de jugement au moment de l'établissement de ces estimations. L'utilisation de diverses hypothèses ou méthodes peut avoir une incidence notable sur la juste valeur estimative. La juste valeur estimative de la facilité de crédit, de la dette à long terme et des actions privilégiées de premier rang, a été établie par l'actualisation des flux de trésorerie prévus à des taux actuellement offerts à la Société pour une dette semblable [niveau 2].

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur au cours des exercices clos le 26 janvier 2019 et le 27 janvier 2018.

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Il n'y a pas eu de changement relativement à l'ensemble des risques courus par la Société au cours de l'exercice clos le 26 janvier 2019. Les informations se rapportant aux risques, en particulier au risque de crédit, au risque d'illiquidité, au risque de change et au risque de taux d'intérêt, sont présentées ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte imprévue en cas de non-respect des obligations contractuelles d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier. Les instruments financiers de la Société qui sont exposés à une concentration du risque de crédit sont principalement ses soldes de trésorerie et de cartes de crédit en transit. L'exposition au risque de crédit lié aux soldes de cartes de crédit en transit est limitée, étant donné que ces soldes sont réglés dans les premiers jours de la période suivante.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité correspond au risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à l'échéance. La Société gère son risque d'illiquidité en s'assurant, dans la mesure du possible, de toujours avoir suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations à l'échéance. Les liquidités de la Société suivent une courbe saisonnière en fonction du calendrier des achats de stocks et des dépenses d'investissement [notes 6 et 12].

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

22. INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles sur une base non actualisée des passifs financiers de la Société au 26 janvier 2019 :

	À moins d'un an	Après un an, mais pas plus de cinq ans	Après cinq ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Facilité de crédit	19 465	30 015	—	49 480
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	20 437	—	—	20 437
Dettes à long terme	—	31 174	—	31 174
	<u>39 902</u>	<u>61 189</u>	<u>—</u>	<u>101 091</u>

Risque de marché – risque de change

Le risque de change auquel la Société est exposée se limite essentiellement aux fluctuations entre le dollar canadien et le dollar américain.

Les soldes importants en dollars américains au 26 janvier 2019 comprenaient des créances clients de 118 000 \$ et des dettes fournisseurs et autres créditeurs de 2,8 millions de dollars. En supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, une réévaluation de ces actifs et passifs monétaires attribuable à une augmentation ou une diminution de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait donné lieu à une augmentation ou à une diminution du résultat net de 128 000 \$.

Risque de marché – risque de taux d'intérêt

Les instruments financiers qui peuvent exposer la Société à un risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie comprennent les passifs financiers assortis de taux d'intérêt variables, et sont composés de la facilité de crédit et de la dette à long terme.

Au 26 janvier 2019, la dette bancaire comprenait les soldes auprès de banques.

Pour l'exercice clos le 26 janvier 2019, les charges d'intérêts variables sur la facilité de crédit et la dette à long terme ont totalisé 5,5 millions de dollars. En supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, une variation de 100 points de base du taux d'intérêt moyen imputé au cours de l'exercice aurait entraîné une augmentation ou une diminution du résultat net de 610 000 \$.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

23. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Maintenir des liquidités suffisantes afin de permettre le financement interne de l'exploitation et des projets d'investissement.
- Maintenir un capital de base solide de façon à conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché.
- Offrir un rendement adéquat aux actionnaires.

Au 26 janvier 2019, le capital de la Société était composé de la facilité de crédit et de la dette à long terme, y compris les tranches courantes, et des capitaux propres, comme suit :

	\$
Facilité de crédit	48 994
Dette à long terme	29 684
Capitaux propres	5 162
	<u>83 840</u>

La Société a besoin de capitaux principalement pour financer les hausses des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement et les dépenses d'investissement engagées pour effectuer des rénovations dans ses magasins, ainsi que pour apporter des améliorations aux technologies de l'information et aux infrastructures.

À l'heure actuelle, la Société finance ses besoins au moyen de ses ressources financières, qui comprennent sa facilité de crédit [note 6] et sa dette à long terme [note 12]. La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital en vertu de règles extérieures.

La Société est assujettie à certaines clauses restrictives non financières aux termes de sa facilité de crédit et de sa dette à long terme [notes 6 et 12]. Aucun changement n'a été apporté à la stratégie de gestion globale du risque lié au capital au cours de l'exercice clos le 26 janvier 2019.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 janvier 2019 et 27 janvier 2018

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens,
sauf les montants par action et sauf indication contraire]

24. GARANTIES

La Société ne fournit habituellement pas de garanties à des sociétés affiliées non contrôlées ou à des tiers, sauf dans certains cas particuliers.

Bon nombre de conventions de la Société comportent des clauses d'indemnisation pouvant obliger la Société à effectuer des paiements à un vendeur ou à un acheteur en cas de manquement à des modalités fondamentales de déclaration ou de garantie des conventions ayant trait à des questions comme le statut de la société, le titre des actifs, les enjeux environnementaux, le consentement aux transferts, l'emploi, les litiges, les impôts à payer et autres passifs éventuels importants. Le montant maximum éventuel des paiements futurs que la Société pourrait être tenue de verser en vertu de ces clauses n'est pas raisonnablement quantifiable, puisque certaines clauses ne sont pas assujetties à une limite monétaire. Au 26 janvier 2019, la direction estimait que ces clauses d'indemnisation n'entraîneraient pas de paiements au comptant importants de la part de la Société.

La Société indemnise ses administrateurs et dirigeants à l'égard de toute réclamation découlant raisonnablement de l'exercice de leurs fonctions et maintient une assurance de responsabilité civile couvrant ceux-ci.

25. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 7 février 2019, la Société a conclu une convention d'emprunt de 1,0 million de dollars avec la présidente du conseil, chef de la direction et administratrice de la Société. Ce financement est sous forme d'un emprunt non garanti qui porte intérêt à un taux variable, payable mensuellement, égal au taux le moins élevé des deux taux suivants : i) le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada multiplié par deux et ii) 7,5 %. Le prêt est remboursable à l'échéance, soit le 30 septembre 2020.